

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHÈQUES-SPORT - 2021

Dépôt du dossier : du 1-09-2021 au 29-10-2021

Données du parent ou du représentant légal ou de l'étudiant

Nom :
Prénom :
Agissant en tant que : Parent de* Représentant légal de*
Nom de l'enfant / étudiant :
Prénom de l'enfant / étudiant :
Date de naissance de l'enfant / étudiant :
Genre de l'enfant / étudiant : Fille* Garçon* Autre*
Numéro de registre national de l'enfant / étudiant :
Adresse :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone / GSM (du parent / représentant légal ou de l'étudiant) :
E-mail :
Numéro de compte bancaire :

* Cocher la case correspondante

Veillez cocher les cases suivantes :

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi et des documents à fournir mentionnés en page 3 de ce formulaire.
- Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Dans le cadre du processus d'octroi des chèques-sport, nous collectons et traitons vos données personnelles qui seront exclusivement utilisées à cette fin et seront conservées pendant 2 ans.

Nous mettons pendant cette période tous les moyens en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est la commune d'Uccle sis place Jean Vander Elst 29, 1180 Uccle.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également limiter le traitement de vos données ou retirer votre consentement auquel cas votre dossier ne pourra pas être traité.

Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement par courriel à privacy@uccle.brussels ou par courrier envoyé à la Commune d'Uccle. En cas de réclamation, il est également possible d'introduire un recours auprès du délégué à la protection des données par courriel à dpo@uccle.brussels.

Fait à, le

Signature

À compléter par le club sportif

Nom du club :

Représenté par son président / secrétaire / trésorier :

Affilié à la Fédération / Ligue :

Adresse du club :

Téléphone du club :

Nom de l'enfant / étudiant :

Prénom de l'enfant / étudiant :

Date de naissance de l'enfant / étudiant :

Activité sportive pratiquée par l'enfant / étudiant :

Période d'affiliation :

Une somme de € a été perçue / sera perçue (biffer la mention inutile) en tant que frais d'affiliation annuels.

Fait à, le

Signature et fonction du responsable du club

Cachet du club sportif (obligatoire)

Le dossier complet est à

- envoyer par mail à l'adresse sport@uccle.brussels entre le mercredi 1^{er} septembre et le vendredi 29 octobre 2021 ;
- déposer au service des sports entre le mercredi 1^{er} septembre et le vendredi 29 octobre 2021 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.

Service des sports d'Uccle

Rue Beeckman, 87

1180 Uccle

Téléphone : 02 348 68 12 ou 02 852 94 12 ;

Aucune demande expédiée par la poste ne sera acceptée ni traitée.

Tout dossier remis incomplet ou hors délai sera irrecevable.

La valeur des chèques-sport est de 50 € sauf si le montant de l'affiliation / de la cotisation est inférieur à 50 €.

Dans ce cas, le chèque-sport sera équivalent au dit montant.

Ils sont octroyés dans l'ordre chronologique de réception des dossiers jusqu'à épuisement du budget alloué.

Conditions d'octroi

Les chèques-sport sont attribués sous les conditions cumulatives suivantes :

1. Être âgé de 6 à 18 ans accomplis au 31 décembre 2021 ou être étudiant de plein exercice âgé de 19 à 26 ans accomplis au 31 décembre 2021 ;
2. Être domicilié à Uccle ;
3. Être affilié à un club sportif qui exerce ses activités en Région bruxelloise ;
4. Le parent du bénéficiaire ou le représentant légal ou l'étudiant qui subvient à ses besoins doit se trouver dans une des situations suivantes :
 - soit pour l'obtention du statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) ;
 - soit pour émarger au CPAS ;
 - soit de revenus pour l'admission aux logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale (2021), cf. le tableau ci-dessous.

REVENUS NETS IMPOSABLES AU 01-01-2021

<i>Nombre d'enfants à charge</i>	<i>Supplément pour enfant à charge</i>	<i>Ménage disposant d'un seul revenu</i>	<i>Ménage disposant de 2 revenus</i>
0		26.139,25 €	29.873,47 €
1	2.240,50 €	28.379,75 €	32.113,97 €
2	4.481,00 €	30.620,25 €	34.354,47 €
3	6.721,50 €	32.860,75 €	36.594,97 €
4	8.962,00 €	35.101,25 €	38.835,47 €
5	11.202,50 €	37.341,75 €	41.075,97 €
6	13.443,00 €	39.582,25 €	43.316,47 €

Documents à fournir

La demande de chèques-sport doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

1. Le formulaire dûment complété par le club sportif et le parent ou le représentant légal de du bénéficiaire ou de l'étudiant qui subvient à ses propres besoins ;
2. La copie recto-verso de la carte d'identité du bénéficiaire ;
3. Pour les étudiants, l'attestation de leur inscription à un établissement scolaire ;
4. La preuve de revenus :
 - soit une attestation de la mutuelle attestant du statut BIM d'au moins un des parents ou d'un représentant légal ou de l'étudiant qui subvient à ses propres besoins ;
 - soit une attestation du CPAS ;
 - soit la copie du dernier extrait de rôle – exercice d'imposition de l'année 2020 pour les revenus de 2019.

Il doit être remis au service des sports un formulaire par enfant / étudiant.